

The image shows a construction site for a dam. In the foreground on the left, there is a large, cylindrical concrete pillar under construction. The background features a large, wide area covered with grey rubble and debris, likely from a previous structure or excavation. The sky is overcast and grey. The text 'la construction du barrage du Drennec' is overlaid in large, cyan-colored letters with a white outline.

**la construction
du
barrage du
Drennec**

PROFIL EN LONG.

deversant du trop plein

PAROI MOULEE

bassin d'arrêt

galerie technique



un projet longuement mûri

- au sortir de la guerre 14-18, la ville de Brest avait déjà étudié un projet de réserve d'eau sur la haute Elorn, qui n'eut pas de suite
- la sensibilisation à la problématique de l'approvisionnement en eau devint plus grande à partir de 1967 :
 - les 2 usines de potabilisation sur Brest (Kerléguer et Moulin Blanc), tournaient au maximum de leurs possibilités
 - les augmentations de consommation attendues ne pouvaient être prises que sur l'usine de Pont ar Bled, située sur le cours aval de l'Elorn depuis 1923
- la production globale de la métropole brestoïse s'élève à 15 millions de m³, dont 10 depuis l'usine de Pont ar Bled
- 300 000 personnes en dépendent

An aerial photograph showing a wide river valley. On the left, there are green agricultural fields separated by stone walls. A road winds through these fields. In the center, a large concrete dam is visible, with a reservoir behind it. To the right of the dam, the terrain is more hilly and brownish, suggesting a drier area. A road also winds through this area. The river flows from the bottom left towards the top right, passing through the dam.

**la sécheresse de 1976 avait déjà
amené à retenir le site pour la
construction en urgence d'un
barrage provisoire**

sa digue était située un peu en amont du barrage actuel



Ancienne digue arasée



**Ancien pont sur
l'Elorn**



Sucer des glaçons

Verra-t-on un jour des icebergs mouillés en mer d'Iroise, pour alimenter en eau la ville de Brest ?

Deux chercheurs de la Rand Corporation ont déjà dressé des plans pour approvisionner la Californie à partir d'icebergs de l'Antartique. Les immenses blocs de glace seraient remorqués comme des péniches (bâchées pour les protéger du soleil) jusqu'au large des côtes californiennes. Leur tirant d'eau très important — pouvant atteindre 200 mètres — les obligerait à rester à la limite du plateau continental. Ils seraient alors débité en glaçons acheminés vers la terre par des pipe-lines.

Le coût de cette opération serait moindre que de faire venir l'eau de Caroline du Sud.

Une idée à creuser pour la communauté urbaine brestoise. Le dessalage de l'eau en est une autre.

Des idées futuristes, certes, mais en 1921, année de grande sécheresse, n'avait-on pas proposé de créer un grand barrage de retenue sur l'Elorn...

Jean-Yves CHALM

26 cr 27/06/46

SÉCHERESSE :

les évêques de l'Ouest invitent à la prière

Les évêques de l'Ouest de la France viennent d'inviter les curés de paroisse à faire prier pour qu'il pleuve, c'est ce qu'annonce dans son bulletin diocésain « L'Eglise de la Manche » Mgr Joseph Wicquart, évêque de Coutances.

Ils demandent aux curés de paroisse de faire prière pour que soit obtenue la pluie qui s'avère désormais indispensable. Cette intention, conclut l'évêque de Coutances, sera exprimée à la prière universelle. Les prêtres sont invités à dire l'oraison de la messe prévue par le missel pour cette circonstance.

D'autre part, le ministre de l'Agriculture a de nouveau appelé les agriculteurs à ne pas céder à la panique : il a réaffirmé, vendredi, à l'Assemblée nationale, que la solidarité nationale jouera à plein le moment venu, en faveur des agriculteurs. Il a donné enfin l'assurance que l'approvisionnement intérieur ne serait pas affecté tant dans le domaine de la consommation des personnes que dans celui de l'alimentation du bétail.

Notre photo : dans les environs de Daoulas, les agriculteurs pompent dans une rivière déjà presque à sec l'eau nécessaire à l'arrosage des cultures.

(Photo E. Le Droff.)

la construction de l'actuel barrage a par contre fait l'objet de réflexions poussées

répondant non pas à une urgence, mais à un choix calculé

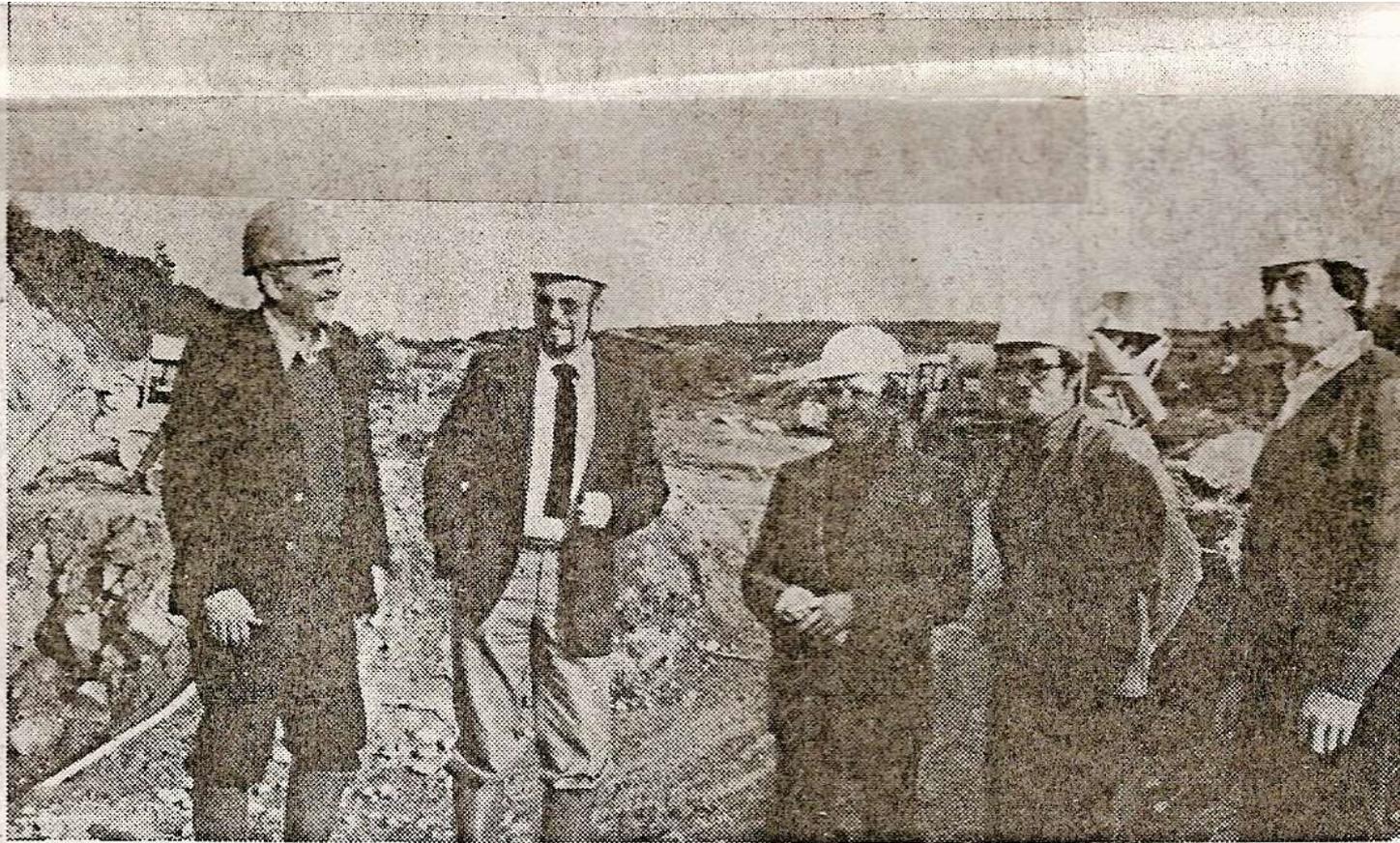
A quoi servira ce barrage

Les raisons en sont simples, mais capitales. Tout d'abord, satisfaire les besoins en eau potable d'une population qui représente actuellement plus du tiers du département, en gros 300.000 habitants. 48 communes sont concernées, entre autres la communauté urbaine de Brest, Landerneau, Landivisiau, etc. Mais aussi pour soutenir l'étiage de l'Elorn et régulariser son cours; pour les besoins des cultures et de l'élevage, les besoins créés par le développement industriel comme la zone portuaire de Brest, les industries agro-alimentaires, sans oublier les piscicultures. Comme on le voit, les raisons, et il doit y en avoir d'autres importantes, sont multiples.

10 millions de mètres cubes d'eau environ seront retenus dans ce barrage. Un million 3 environ ne seront pas utilisables. Tout le reste servira à soutenir l'étiage de l'Elorn et à la consommation urbaine et rurale.

Coût de l'opération

Puisqu'il faut parler « gros sous » et que dans le cas présent

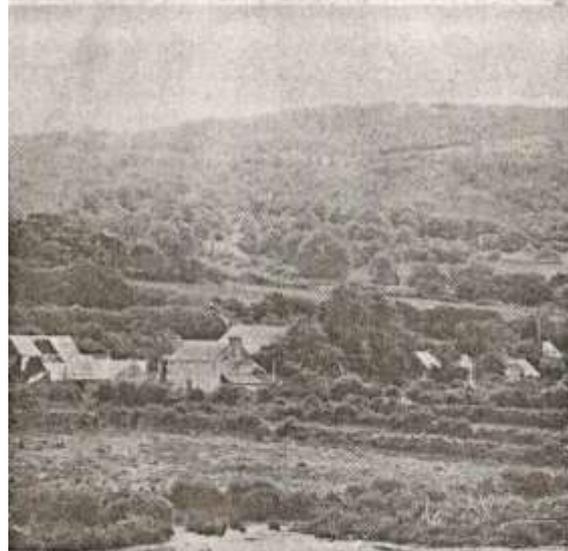


SIZUN. — Au cours de la visite du chantier MM. Bougourd ingénieur; Liziar, président du syndicat mixte; Manach, maire de Commana, conseiller général et vice-président du syndicat; Bonnier, chef des travaux.

un projet longuement mûri

- le Syndicat de l'Elorn a été constitué en 1969, et a démarré des recherches de sites appropriés pour un barrage
- le site du Drennec a été retenu le 25 avril 1972
- 10 ans se sont écoulés entre le moment où le site a été trouvé et la mise en eau effective de l'ouvrage
- ce site a été jugé le plus favorable technologiquement, mais aussi sociologiquement :
 - des études topographiques ont été réalisées pour comparer la capacité de la retenue au volume de la digue à réaliser
 - une étude des « inconvénients » (présence d'habitations, importance des terrains) a également été réalisée

Début des travaux pour la construction du futur barrage au Drennec d'une capacité de 8.500.000 mètres cubes



SIZUN. — C'est dans cette « cuvette » que seront emmagasinés les 8.500.000 mètres cubes d'eau de la retenue du Drennec. Au fond le village qui est appelé à disparaître.

On en parlait depuis longtemps puisque les terrains ont été acquis en 1973. Sans trop de difficultés d'ailleurs; ce qui est assez rare, parce que chaque fois (ou presque) que l'on parle de création de barrage on se heurte à un comité de défense qui agit au nom de la protection du site, des intérêts des agriculteurs concernés ou des deux à la fois. Depuis hier, on est passé du stade du projet à celui de la réalisation, puisque des engins de terrassement sont à l'œuvre et le syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique des bassins de l'Elorn et de la rivière du Daoulas, a lancé ses invitations pour la cérémonie officielle de pose de la première pierre du futur barrage du Drennec, le 10 juillet prochain, à 16 h.

Alimenter Brest

Il s'agit ici de créer une retenue de 8.500.000 m³ sur le cours supérieur de l'Elorn, pour alimenter dans de bonnes conditions l'usine de traitement de Pont-ar-Bled, à la Roche-Maurice, qui dessert

l'agglomération brestoise. Sa nécessité est évidente quand on sait qu'au cours de la période de sécheresse de 1976, qui est encore dans toutes les mémoires, le débit de l'Elorn à hauteur de la station de pompage était égal à la capacité de celle-ci. En mettant les choses au pire elle aurait donc pu assécher complètement le lit de la rivière. C'est pour cette raison d'ailleurs qu'avait été construite d'urgence au Drennec une retenue provisoire d'une capacité de 500.000 mètres cubes. Une provisoire qui dure toujours et qui a fait depuis, la preuve de son efficacité. Notamment pour l'écrêtement des crues.

Régulariser le débit

Le rôle d'un ouvrage comme celui dont la construction vient de débuter est double : stocker pendant l'hiver de l'eau qui sera disponible en été et régulariser le débit du cours d'eau, en fonction des besoins, tout en évitant les dommages provoqués par les fortes crues.



SIZUN. — A cet endroit, l'Elorn n'est pas encore une grande rivière mais son débit est néanmoins suffisant pour « alimenter » la retenue qui aura une superficie de 105 hectares.

Le site du Drennec a été retenu parce qu'il se prête bien à la création d'une retenue et qu'il se trouve dans une région où le débit d'étiage — dans le plus mauvais des cas — est de quatre litres par seconde et par kilomètre carré de bassin versant. La superficie totale de bassin versant étant ici de 24 kilomètres carrés. En outre, comme il se trouve dans la partie amont de l'Elorn, la pollution y est moins importante que dans le cours inférieur.

La digue édiflée sous le village du Drennec — sera construite selon la technique dite du « barrage-poids » et aura une hauteur de 25 mètres.

105 hectares immergés

La construction de ce barrage aura pour effet d'immerger 105 hectares de terre et un village que les habitants ont déjà quitté. Immergés également l'actuel barrage construit en 1976 et le moulin du Drennec. Les travaux dureront deux ans environ puisque l'on prévoit qu'ils seront terminés en 1981.

On peut s'étonner qu'il ait fallu attendre aussi longtemps pour passer du stade du projet à celui de la réalisation, mais pour un ouvrage de cette dimension — qui entre dans la catégorie des grands barrages — le dossier à un long cheminement. Aucun détail ne doit être négligé et rien n'est laissé au hasard, pour des raisons de sécurité évidentes.

une opération globale

- dès le départ, la création d'un plan d'eau de 8,7 millions m³ et de 110 hectares a été considérée comme une opération à double volet :
 1. constituer une réserve d'eau pour :
 - permettre la satisfaction des besoins grandissant en eau pour les activités aval (industries, particuliers, agriculture)
 - soutenir le débit d'étiage en période sèche
 2. proposer des aménagements touristiques en compensation de l'emprise sur les terres agricoles
 - voile, canotage, pêche, projet de village vacances
 - activités de détente, sentier de randonnée

Le projet de plan d'eau du Drennec (en Commana) bute sur des problèmes psychologiques et financiers

concernée comportait avant la nouvelle estimation 12 ha en catégorie 1. Elle compte actuellement 55 ha. Les terres classées en catégories 2 et 3 voient leur surface considérablement réduite, avec tout ce que cela suppose en matière d'indemnisation, puisque le prix proposé lors d'une récente réunion était de 10000 francs par hectare pour les « terres 1 », de 8000 F. pour les « terres 2 » et de 6000 F. pour les « terres 3 ». Le classement des prés et des landes a suivi une évolution comparable à la suite de la nouvelle estimation de 1973.

Il avait d'autre part été convenu que l'indemnité d'exploitation pourrait être calculée sur la base de 2000 F. par hectare et que les bâtiments et plantations feraient l'objet d'une estimation spéciale.

Mais aujourd'hui les agriculteurs ne veulent plus négocier sur ces bases. L'évolution des prix depuis le mois de novembre dernier suscite en effet chez eux un certain nombre d'inquiétudes, et les sommes proposées leur paraissent actuellement insuffisantes compte tenu des problèmes qu'ils rencontreront dans l'acquisition de terres équivalentes.

Des contraintes contestées

D'autres sujets de controverse viennent par ailleurs se greffer sur les raisons financières du désaccord.

C'est ainsi que le plan d'eau sera cerné par une « zone de protection immédiate » acquise en pleine propriété par le syndicat. Si cette bande de terre d'une largeur de 30 à 100 mètres ne soulève pas de difficulté majeure, il n'en va pas de même dans le périmètre « rapproché » et dans la « zone de protection éloignée ». C'est principalement la première, d'une largeur de 300 à 400 mètres autour de la zone de protection immédiate qui soulève des contestations ; un certain nombre de servitudes seraient en effet imposées aux propriétaires quant à l'usage des engrais, pesticides, insecticides ou l'épandage du lisier.

Les agriculteurs craignent que les autorités n'interprètent de manière restrictive la notion d'usage normal figurant à ce propos dans les textes.

Dans cette même zone, la vente de terrains en vue de la construc-

tion serait par ailleurs interdite. Seul le propriétaire peut donc y faire construire une maison d'habitation. Cette règle s'explique par la volonté des pouvoirs publics d'éviter l'apparition de constructions denses à proximité du plan d'eau. Pour fondée qu'elle soit, l'interdiction ne semble pas susciter l'approbation des propriétaires riverains.

L'institution d'une « zone de protection éloignée » englobant l'ensemble du bassin de l'Elorn en amont du barrage suscite elle-même certaines craintes quant, aux servitudes futures ; mais il ne s'agit en définitive là que de contraintes déjà imposées aux agriculteurs usant de produits polluants.

Autre source de contestation : l'abattement de 5 % appliqué de manière forfaitaire pour l'indemnisation des propriétaires de terres louées.

« Cet abattement disent les bailleurs s'explique ordinairement par le fait que les terres ne sont pas immédiatement disponibles en cas de cession... or, dans ce cas, elles seront aussitôt mises à la disposition du syndicat. »

« Mes meilleures terres s'en vont »

L'Association de défense des exploitants sera créée dans une vallée au fond de laquelle se trouvent tout naturellement les meilleures terres. L'exploitation de M. Uguen se trouve ainsi amputée de sa partie la plus fertile.

« Le reste, dit-il, personne n'en voudrait », rejoignant ainsi ceux qui souhaitent une indemnisation plus importante à l'hectare.

Telle est également la position de M. Kergoat, président de

L'Association de défense des exploitants concernés.

Ce dernier propose, par ailleurs, que l'indemnité d'exploitation soit calculée sur une base nouvelle, par exemple la marge brute à l'hectare S.A.U. définie par le Centre d'économie rurale ou tout autre organisme.

« Il faut bien dire, précise-t-il, à propos des acquisitions foncières, que l'agriculteur n'est pas vendeur au départ. On lui enlève son outil de travail, et il y a là un préjudice moral que personne ne répare... »

Selon M. Kergoat une actualisation des prix proposés depuis la dernière estimation permettrait d'envisager de nouvelles négociations.



« Juste indemnisation »

Dans cette affaire, la position de M. F. Manach, conseiller général et maire de Commana est claire :

« Cette réalisation, dit-il répond à un besoin d'intérêt général. Elle doit donc être menée à bien. Mais il convient que les centaines de propriétaires concernés ne soient pas lésés et qu'ils reçoivent une juste indemnisation... »

Pour claire qu'elle soit, cette position n'apporte qu'un début de solution ; les propriétaires ont compris qu'il était de leur intérêt de traiter à l'amiable, sur la base d'estimations nouvelles de la valeur de leurs terres, plutôt que de déclencher la procédure d'expropriation qui mettrait en œuvre le classement antérieur moins avantageux. Mais le projet bute pour l'instant sur cette notion de « juste indemnisation », tout particulièrement subjective en milieu rural, où l'attachement à la terre et des considérations d'ordre sentimental viennent s'ajouter aux données du problème financier.

Alain MARTIN.



M. Manach, conseiller général :
« Que personne ne soit lésé dans cette affaire »

Chargé de négocier l'accord amiable entre le syndicat mixte d'aménagement hydraulique du Bassin de l'Elorn et de la Rivière de Daoulas et les propriétaires des terres concernées par le plan d'eau, M. Manach, conseiller général, maire de Commana s'est fixé un objectif : la réalisation de ce projet d'intérêt général dans le respect des intérêts individuels.

Pour lui, la solution la plus raisonnable consiste en un accord amiable qui tiendrait compte d'un nouveau classement des terres.

« Il faut, dit-il être lucide et pratique. Si les exigences sont trop grandes, la négociation risque d'être compromise et la procédure d'expropriation pourrait être inutile... »

L'indemnisation des propriétaires se ferait dans ce cas sur des bases moins avantageuses.

M. Kermarc, exploitant :
« Où trouver des terres

Le projet a été mené à bien
sans expropriation

une exploitation agricole déplacée



une autre indemnisée

une décision importante

- un appel d'offres restreint a permis de sélectionner les entreprises ayant déjà construit des grands barrages
- un second appel d'offres a amené à retenir une entreprise nationale spécialisée pour la maîtrise d'œuvre de l'opération, associée à des entreprises locales pour la réalisation des travaux
- en 1975, le Syndicat de l'Elorn lance l'acquisition de 170 hectares (pour le plan d'eau et son périmètre de protection)
- la décision définitive de lancement de l'opération est prise en 1978



carte IGN de 1977



carte actuelle

A landscape photograph showing a valley with green fields, a forest, and a town in the distance under a cloudy sky. The foreground is a green field with a patch of yellowish-brown ground. The middle ground is a dense forest. The background shows a town with a prominent church spire on a hill.

la vallée avant la mise en eau

une cuvette intéressante, à la confluence de 2 rivières

carottages géologiques

pour évaluer la solidité de l'assise du barrage et l'étanchéité du sous-sol



A photograph showing a topographic survey in progress. Two people are standing on a rocky, uneven terrain. One person is operating a surveying instrument mounted on a tripod. The background shows a large, shallow reservoir or dam structure with visible water levels and surrounding land. The text is overlaid on the image.

levés topographiques

pour préciser les cotes et volumes de la future retenue



les travaux démarrent sous le barrage
de 1976



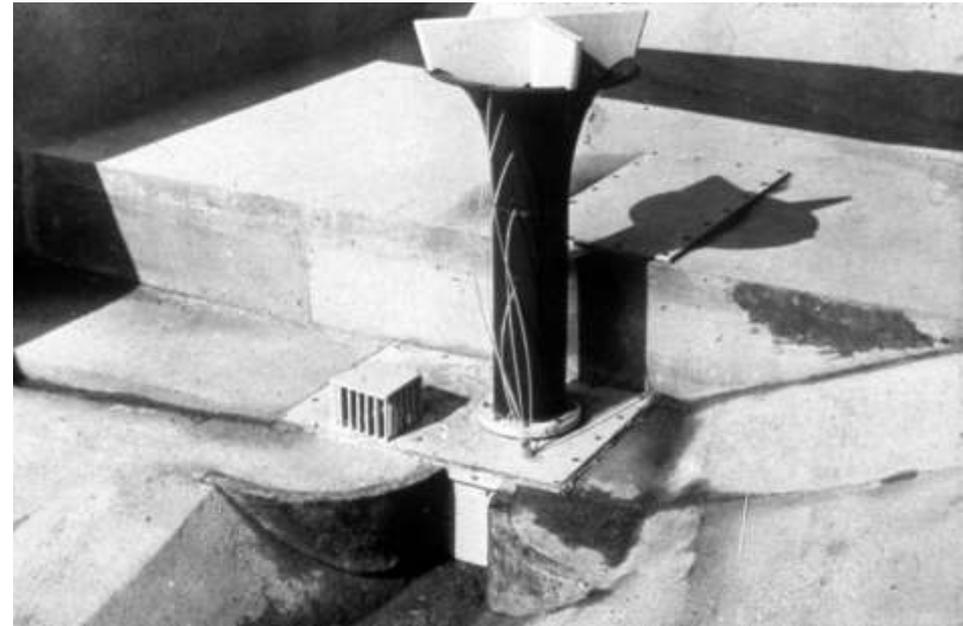
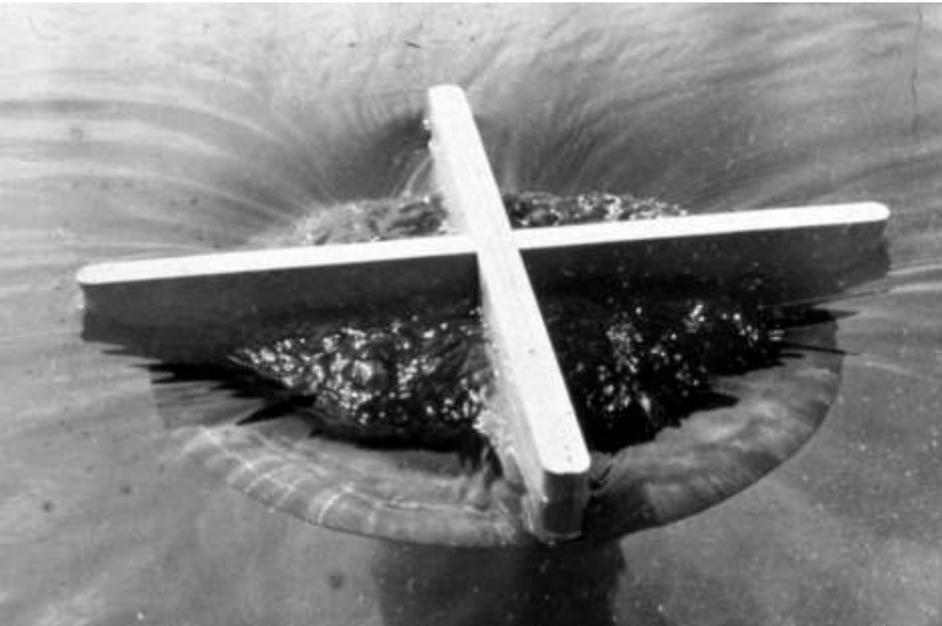
un moulin se trouvait là...



en 1978, des études préliminaires sont effectuées :

➤ étude des sols

➤ tests, sur des modèles réduits, de la capacité des organes d'évacuation

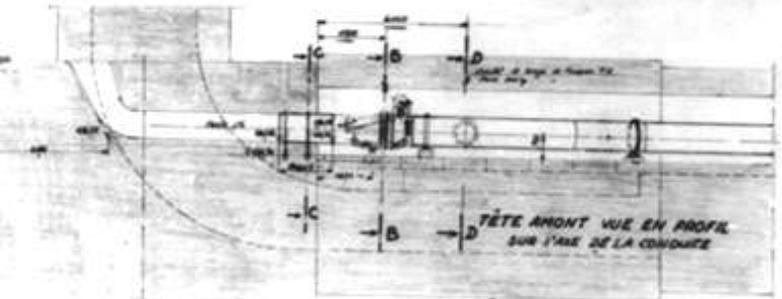




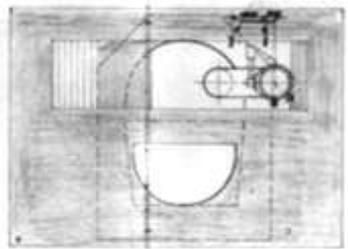
VUE EN PROFIL COUPE SUR L'AXE DE LA CONDUITE



VUE EN PLAN COUPE SUR L'AXE DE LA CONDUITE



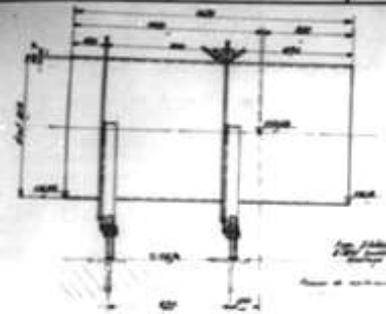
TÊTE AMONT VUE EN PROFIL SUR L'AXE DE LA CONDUITE



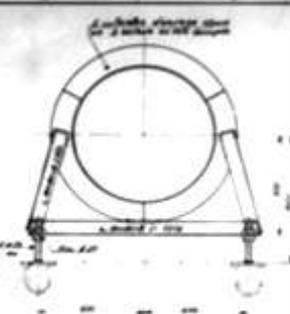
COUPE: B



TÊTE AMONT COUPE: A VUE EN PLAN SUR L'AXE DE LA CONDUITE

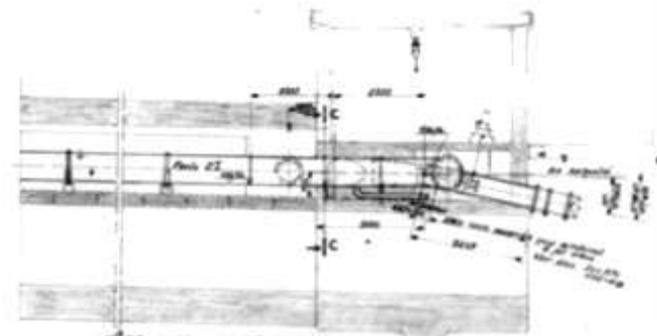


Maquette Dip 1 en position de balçonnage

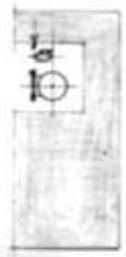


Coupe: C

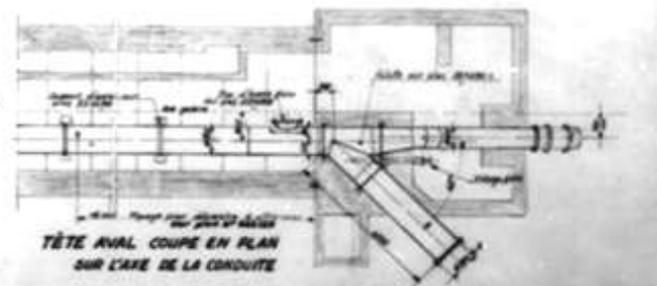
Leve main de béton 0.35 mètres
 4/100 à l'arrivante sur les pieux au
 recouvrement = 300 cm



TÊTE AVANT COUPE EN PROFIL SUR L'AXE DE LA CONDUITE



Section: D



TÊTE AVANT COUPE EN PLAN SUR L'AXE DE LA CONDUITE

Ft - Effort de poussée - Poids mortels v. 25 ;
 dans le cas de l'opération de dilatacion de la conduite
 présentée sur le plan n° 201/100 F.

CONDUITE FORCÉE	EN TUBES
ANNEXE, PROJET DE LA	ANNEXE DE PROJET ET D'EXÉCUTION
ANNEXE PROJET ET D'EXÉCUTION	ANNEXE PROJET ET D'EXÉCUTION
ANNEXE PROJET ET D'EXÉCUTION	ANNEXE PROJET ET D'EXÉCUTION

les travaux sont lancés en juillet 1979
300 mètres sous la digue du petit barrage de 1976









pour dérriver la rivière et prélever les matériaux nécessaires sur le site

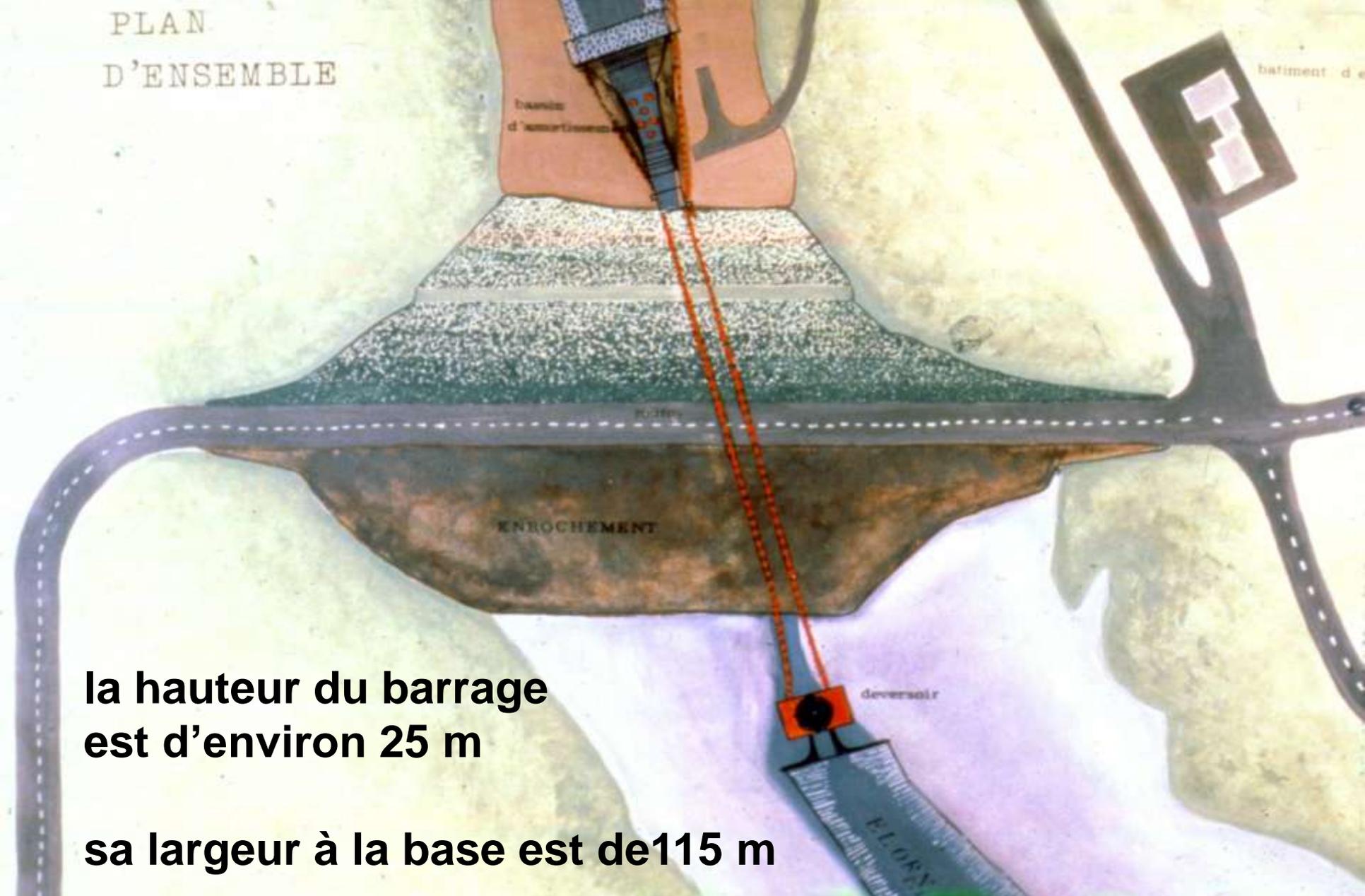




il a fallu éliminer la végétation, réaliser les terrassements, miner pour rechercher du rocher de qualité pour assurer les fondations

ces travaux ont été rendus possibles grâce à des dérivations successives de l'Elorn

PLAN
D'ENSEMBLE



**la hauteur du barrage
est d'environ 25 m**

sa largeur à la base est de 115 m

sa longueur en crête de 270 m

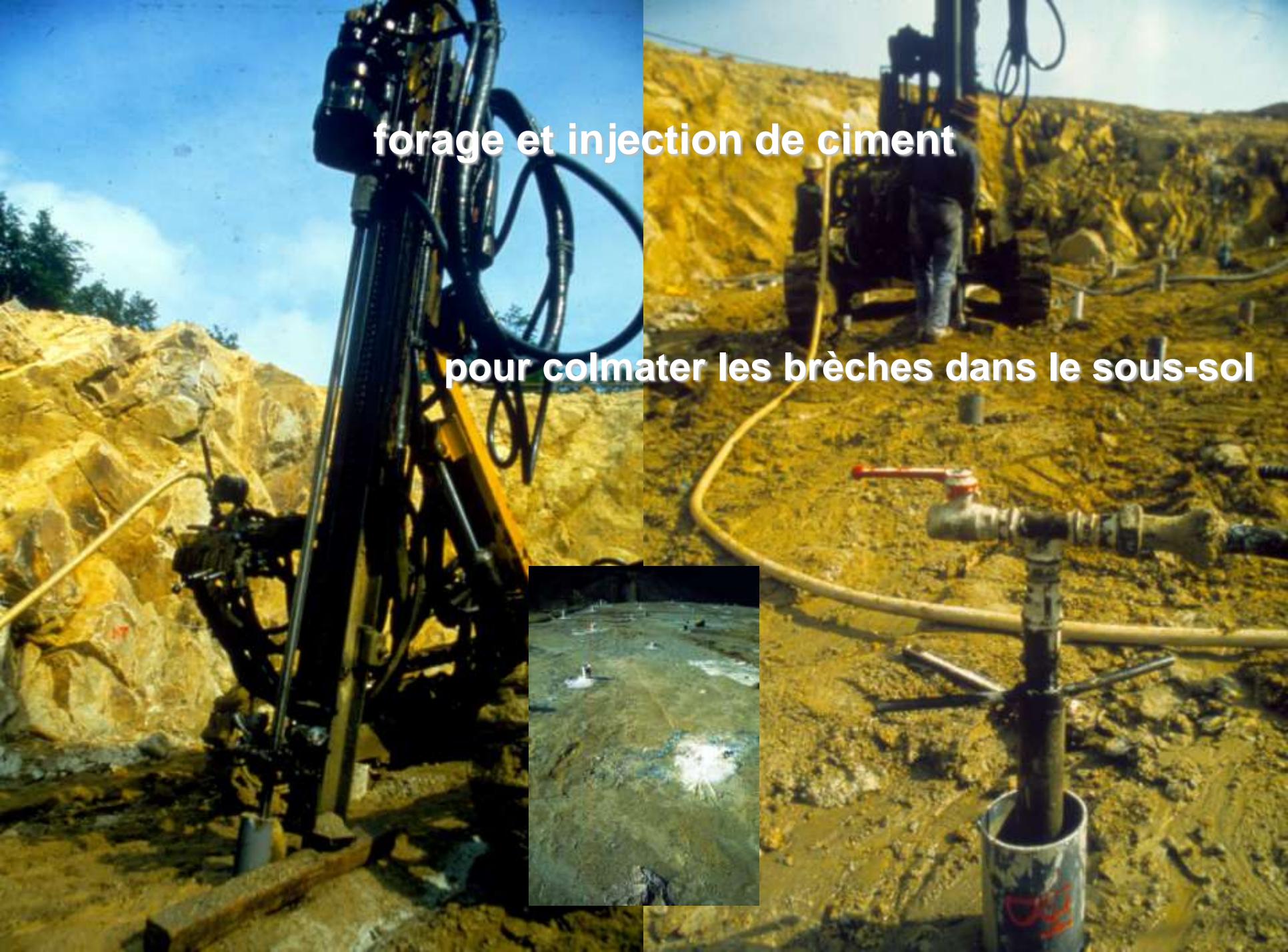


la qualité du rocher a permis la réalisation d'un barrage en terre avec noyau étanche

cette solution s'avérait intéressante pour des raisons financières et esthétiques d'intégration au site

forage et injection de ciment

pour colmater les brèches dans le sous-sol

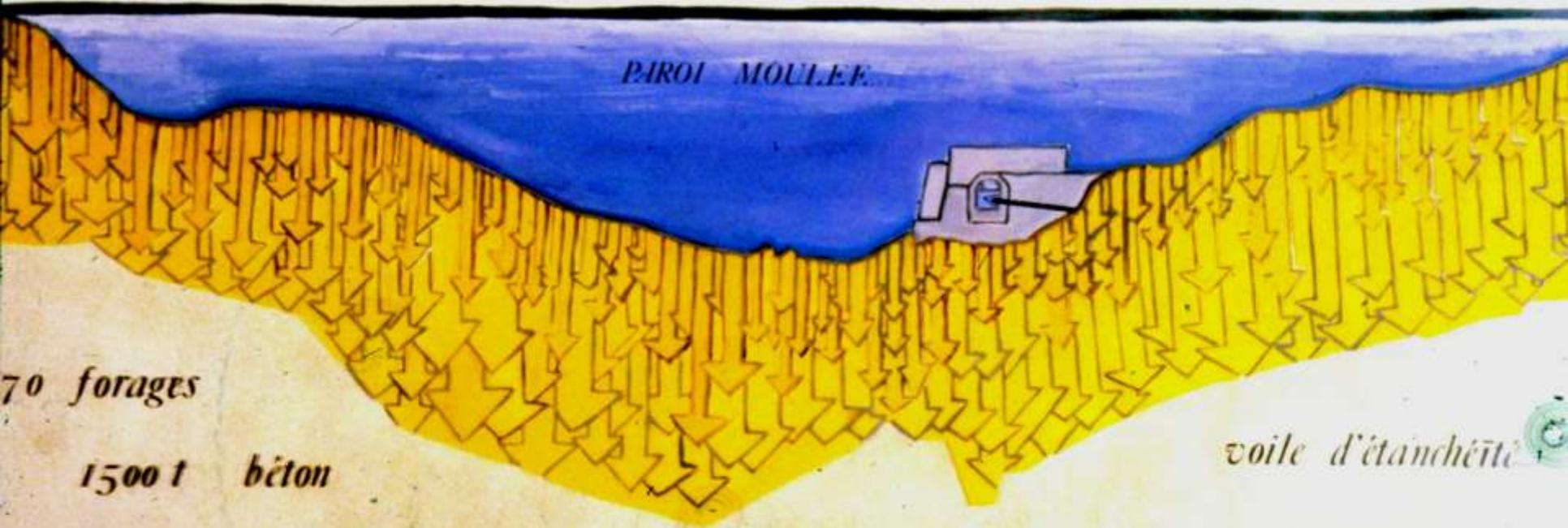


A photograph of a construction site for a dam. The image shows a concrete wall under construction, with large black formwork panels. Two workers are visible: one in a blue jumpsuit and blue hard hat, and another in a pink shirt and yellow hard hat. The ground is dirt and there are various construction materials and equipment scattered around. The background shows a rocky hillside.

**les injections sont faites dans
la continuité de la paroi moulée**

**qui épouse la
galerie du barrage**

il a fallu perforer 18 000 mètres de terrain, avec 970 forages
et 1 500 tonnes de ciment ont été injectées sous la partie centrale
du barrage



la paroi moulée est l'élément vital du barrage

elle assure l'étanchéité totale au dessus des fondations

**Elle a été coulée dans une
tranchée recreusée au centre de
la digue**



la galerie de vidange traverse tout le barrage, débouche dans un bassin dissipation puis un chenal de fuite





**à la sortie:
des plots pour dissiper l'énergie hydraulique**

puis un chenal canalisé
pour accepter les débits de crue et de vidange





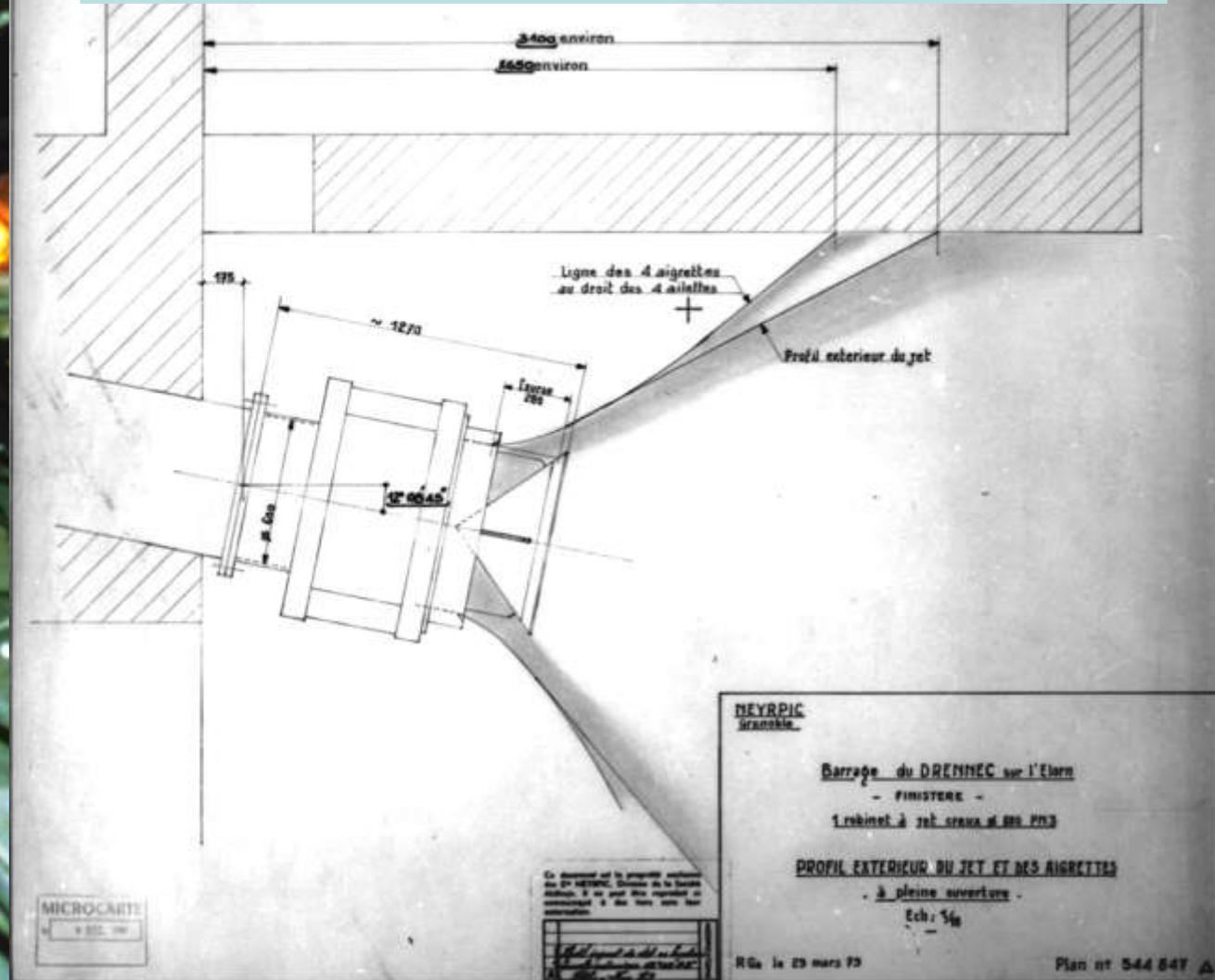
la galerie comporte 2 compartiments :

- un bas pour évacuer les trop pleins et les vidanges
- un haut qui comporte une conduite forcée de 80 cm



le débit de lâcher du barrage passe par cette conduite, équipée d'une vanne de fermeture

Mais la gestion du débit se fait en bout de conduite au moyen d'un « jet creux »



le passage de l'eau par la galerie inférieure, sous la « tulipe », a été maintenu pendant la construction

il a été bouché ensuite

les vannes de vidange se situent 5 mètres au-dessus, et ne sont donc pas complètement au fond





260 000 m³ de matériaux ont été utilisés

**des enrochements sur le parement amont
puis de plus en plus fins en allant vers le
centre**

les ouvrages ont nécessité 1 500 m³ de béton







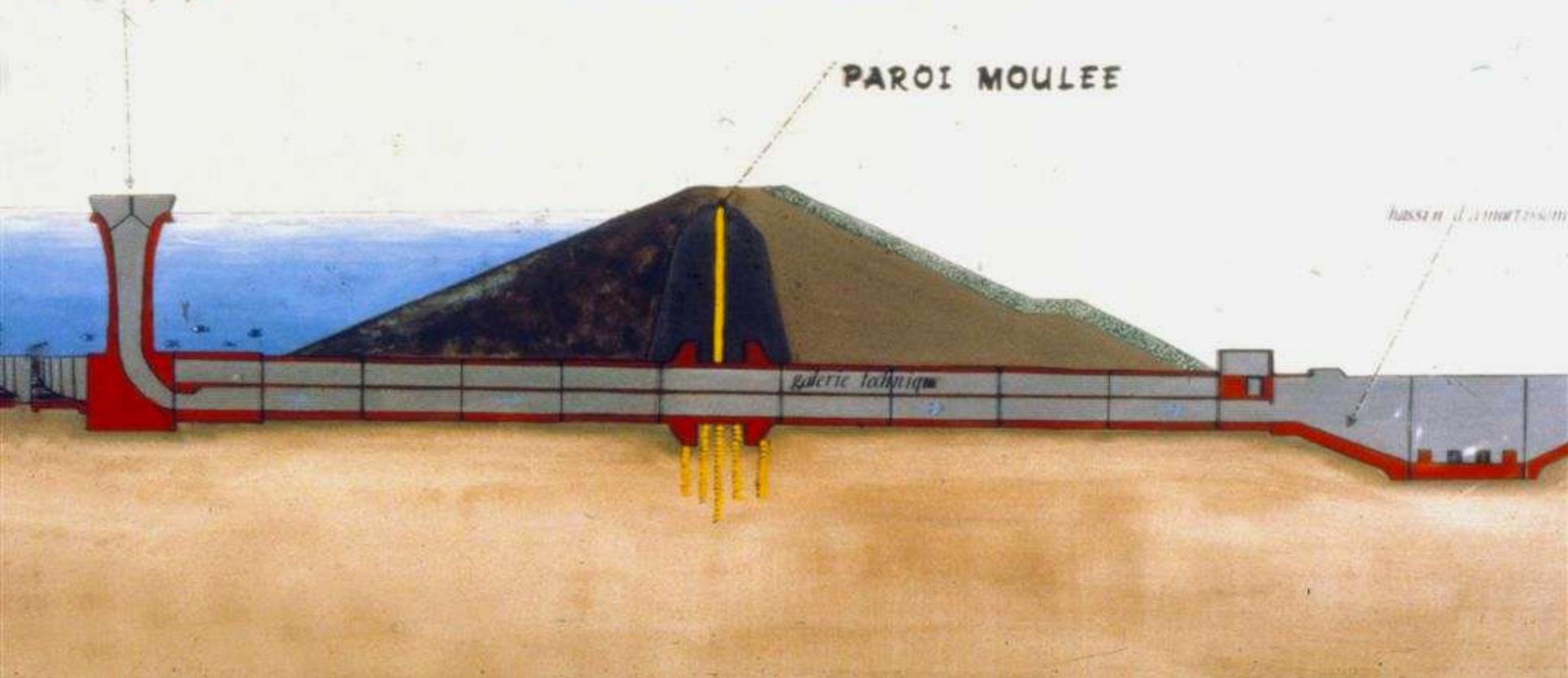
PROFIL EN LONG.

deversant du trop plein

PAROI MOULEE

bassin d'atténuation

galerie technique



prise de la crête du barrage. En contrebas le déversoir et le cours de l'Elorn.

Beaucoup de monde pour l'inauguration du Barrage du Drenec en Sizun, ce mardi. Cette promenade aux pieds des Monts d'Arée, vaut encore plus la peine. Le lac artificiel a eu le temps de se remplir et de s'intégrer dans un paysage déjà tellement pittoresque.

À côté du déversoir, un ruban multicolore gardé par un garçon et une fille en costume régional, attendant d'être coupé par le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, Gaston Deferre. En débarquant de son avion à l'aéroport voisin, il a eu le temps de goûter quelques crêpes à Milin Kerroc'h, à l'entrée du bourg de Sizun.

C'est devant une ruée de photographes que se déroule la cérémonie d'inauguration. Une plaque en schiste perpétuera le souvenir de cette journée. Il y a là le Préfet Pierre Manière, le Président du Conseil Général Louis Orvoen, M. Guy Lizard président du Syndicat Mixte maire du Relecq-Kerhuon, les députés Miossec, Peuziat, M. Maille Président de la CUB, MM Guénégan maire de Sizun, Manach maire de Commana, Pouliquen, Youinou, Guellec, Le Borgne, conseillers généraux, Louis Le Roux, adjoint maire de Brest, Cabloch adjoint maire de Landivisau. En dépit du ciel gris, il règne une atmosphère de kermesse, le ministre est souriant.

Que serait une telle cérémonie s'il n'y avait pas de discours ? N'est-ce pas une belle aventure qui trouve sa conclusion ? Des édiles de tous bords, des administra-

Guy Lizard va raconter cette histoire; il rappellera combien l'eau est source de vie, de bien être, et les difficultés de cette région à avoir des réserves à cause du sous-sol granitique. Cet outil réalisé va permettre de réguler les étiages de l'Elorn, de satisfaire les besoins industriels, agricoles (irrigation) et urbains de plus de 300.000 habitants du Nord Finistère. Une sorte d'assurance d'ici l'an 2000.

Le 19 octobre 1970, un arrêté ministériel autorisait la construction du barrage. En septembre 1981, démarrait la mise en eau. Il aura fallu 12 ans pour arriver à ces résultats.

L'ouvrage a coûté près de 5 milliards de centimes; il aura bénéficié de 66% de subventions de l'Etat et de diverses collectivités. Le reste de la dépense est à la charge des collectivités locales ce



qui représente une somme de 6 F.50 par habitant et par an.

Il convient de souligner le talent de négociateur des édiles de Sizun et de Commana. Ils ont su arranger les achats de terre à l'amiable. Ceci donne à ce barrage un caractère exemplaire; il est le symbole de la solidarité ville-campagne.

Il s'agit maintenant d'envisager un autre volet à cette opération : réaliser des chemins piétonniers, des aires de campings, etc.... Un syndicat mixte vient de se constituer pour y faire un centre de vacances de 150 lits.

Pierre Maille dira ensuite quelle part importante prend la Communauté Urbaine dans le remboursement des annuités d'emprunts (80% des emprunts contractés) de cette réalisation.

Ministre, pour qu'ils puissent réaliser ici leur aspiration».



Une partie du public à l'issue des discours.

Il revenait à M. Gaston Deferre, ministre de l'Intérieur, de conclure. Il le fera sur un ton bonhomme qui lui est si familier. Il est sensible à l'atmosphère de fête qui l'accueille ici à Sizun. En Méditerranéen qu'il est, il sait la valeur de l'eau et apprécie les efforts de ceux qui ont su réaliser cette réserve, cette assurance pour l'avenir de cette région. Il félicite les promoteurs et les réalisateurs de ce barrage, tant ceux d'aujourd'hui que de demain.

Le ministre saisit cette occasion pour évoquer les projets du gouvernement actuel sur la protection de l'environnement (étude d'impact).

LA DECENTRALISATION

Au Drennec, le barrage de l'espoir...

Le 10 juillet dernier, M. Jourdan, préfet du Finistère, posait la première pierre du barrage du Drennec. Celui-ci devrait être terminé au printemps 1981. La mise en eau devrait avoir lieu à l'automne suivant.

Cet ouvrage se situe entre Commana et Sizun sur le cours supérieur de l'Elorn. La surface de la retenue atteindra 110 hectares et la capacité totale du barrage sera de l'ordre de 10 millions de mètres cubes d'eau.

La réalisation du barrage du Drennec, dont le coût s'élèvera à 46 millions de francs, ne manquera pas d'avoir des retombées économiques sur cette zone des Monts d'Arrée, notamment en matière de tourisme et de loisirs. Une étude-cadre a d'ailleurs été faite, avec la participation des habitants, pour marier cet espoir de développement avec le respect des sites et le renforcement des activités agricoles traditionnelles.

COMMANA

PORTE DES MONTS D'ARRÉE

« L'an 1 du tourisme » après l'ouverture de ses deux terrains de camping

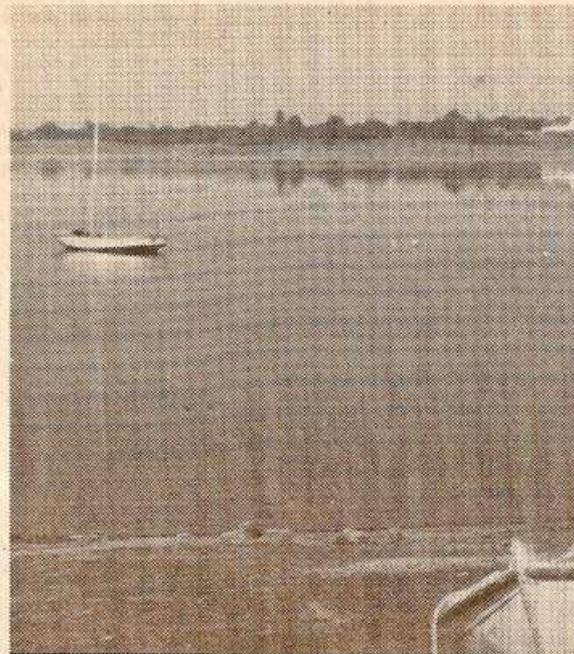
« Frontière naturelle entre les anciens évêchés de Léon et de Cornouaille, la chaîne des Monts d'Arrée développe son cortège de croupes gréseuses et de dentelle de schiste, de la rade de Brest au Trégor. Du haut du Roch Trévélzel (383 m), un de ses sommets résistant à l'érosion depuis des temps immémoriaux, un panorama superbe s'offre au regard : au

midi, l'aridité des res contrastent avec de paisible hameaux, une église à haute tour se pressent les m

Quelques lignes dûes au grand écrivain Gustave Flaubert ? Cela aurait pu en être ainsi pour peu que ce grand voyageur eût passé par Commana et qu'il eût trouvé le paysage à son goût... Non, ce texte est tout simplement tiré d'un tout petit dépliant touristique que les élus de Commana viennent de faire éditer, en prévision de l'arrivée des touristes, 4 000 hectares, 1 157 habitants, Commana commence à être un « repaire » de touristes ! Il est vrai que ses élus ont tout fait pour cela, aidés par une nature alléchante et une bonne richesse architecturale...

50 places en 1984
70 en 1985

« 1984 est l'an 1 du tourisme à Commana... ». Une formule que se plaît à répéter M. Jean Le Saint, maire de la commune. Jusqu'à présent, le touriste passait et repassait par Commana. Pas d'hôtels, pas de campings, seuls quelques gîtes ruraux et quelques gîtes-étapes étaient présents pour le retenir.



Le plan d'eau : une véritable mer intérieure !

Un petit « Saint-Tropez » au cœur des Monts d'Arrée



Le plan d'eau du Drennec se trouve à une trentaine de kilomètres de Morlaix. On peut s'y rendre par Sizun et par Commana.

Une plage de sable doré. Des vacanciers qui lézardent pendant que d'autres se baignent. Des « optimistes » et des planches à voile qui glissent sur l'eau. Un tennis et un camping deux étoiles qui jouxtent le centre nautique. Des estivants qui dégustent des crêpes à la sortie du bain... Nous ne sommes pas en bordure de mer, mais en plein cœur des Monts d'Arrée. Le schéma de développement touristique du plan d'eau du Drennec, qui chevauche les communes de Commana et de Sizun, arrive à son terme au bout de cinq ans : la dernière tranche de la plage artificielle, qui s'étale sur 300 mètres, a été achevée au printemps dernier. Et déjà, l'on

parle du « petit Saint-Tropez du centre Finistère », niché dans l'écrin de verdure des montagnes environnantes.

Il en aura coûté 4 700 000 F pour la mise en valeur du plan d'eau et de ses abords. Une opération subventionnée à 50 % par l'État, la région et le département du Finistère; le reste étant financé par les 48 communes du syndicat d'aménagement hydraulique de l'Élorn et de la rivière de Daoulas.

Jean Le Saint, maire de Commana et président du syndicat, parle d'une « juste compensation ». Explications : construits en 1981, le barrage du Drennec avait pour objet l'alimentation en eau potable de quelque 300 000 per-

sonnes, notamment la population de Brest et de sa communauté urbaine. Mais, pour créer cette retenue de 110 hectares d'eau, il a fallu immerger le petit village agricole de Stamouezac'h. Ce qui ne s'est pas fait sans heurts. Le monde rural avait toussé !

Aujourd'hui, le site du Drennec, bordé d'un sentier piétonnier, possède tous les atouts d'une station balnéaire digne de ce nom. Outre la voile et le tennis, on peut y pratiquer l'équitation. Divers jeux ont été installés à l'intention des enfants. Il ne manque plus qu'une chose : la création d'un club de plongée pour explorer les vestiges de la cité engloutie.

Yves DRÉVILLON



